

COMMUNIQUÉ AUX MÉDIAS**Vent favorable pour les éoliennes du coude du Rhône**

Si 2018 a été une nouvelle année «blanche» en matière d'énergie éolienne en Suisse, sans construction de nouvelles machines, elle a en revanche été excellente pour la production des éoliennes du coude du Rhône, qui ont fait preuve d'une grande fiabilité. Malgré les recours des opposants, les procédures de validation des extensions, voulues par les populations locales, suivent leur cours.



L'éolienne Cime de l'Est a enregistré en 2018 le 3^e meilleur résultat de son histoire. (c) B. Mettan

Un régime de vents favorable entre Collonges et Dorénaz et une très bonne disponibilité de la machine. Ces deux facteurs expliquent l'excellente production atteinte en 2018 par l'éolienne Cime de l'Est. «4,9 GWh, c'est tout simplement le 3^e meilleur résultat enregistré par cette turbine», se réjouit Paul-Alain Clivaz, responsable du Département énergie renouvelable de SEIC-Télédis, qui gère l'administration et l'exploitation des sociétés éoliennes du coude du Rhône. Seules les années 2009 et 2014 ont été supérieures pour la pionnière des éoliennes valaisannes, mise en service en 2005. Quant à sa disponibilité, elle se monte à 97%, malgré quelques travaux de maintenance.

Son homologue de Martigny, Mont d'Ottan, a généré pour sa part 5 GWh en 2018, ce qui correspond à sa production moyenne depuis sa mise en service en 2009. «Cette éolienne, tout comme Adonis, a dû faire face à des vents plus faibles en deuxième partie d'année.» Avec 6,7 GWh, la production de l'éolienne de Charrat dépasse cependant les prévisions initiales, fixées à 6,5 GWh.

Les projets vont de l'avant à Collonges, Dorénaz et Martigny

Réunies récemment pour leurs assemblées générales, les sociétés RhônEole et ValEole, qui pilotent les éoliennes du coude du Rhône, ont aussi évoqué l'avenir. Le Tribunal cantonal a rejeté tous les griefs du recours contre l'homologation du plan d'aménagement détaillé (PAD) du parc éolien des Dents du Midi, qui prévoit l'installation de deux nouvelles éoliennes à Dorénaz et Collonges, à l'exception de la problématique de la compensation des surfaces d'assolement, en passe d'être réglée par les communes.

Le dossier du parc éolien Courtis Neufs, lui, est traité par la Municipalité de Martigny, conjointement avec le PAD «Zone de détente du domaine des Illes». «Le but demeure de mettre des projets à l'enquête dans les meilleurs délais», précise Paul-Alain Clivaz.

A Charrat, on prend les devants en comptant les chauves-souris

Accepté en votation populaire en juin 2016 à plus de 65% des voix, homologué en octobre 2017 par le Conseil d'Etat, le PAD du parc éolien de Charrat fait lui aussi l'objet d'un recours administratif au Tribunal cantonal. Aux porteurs du projet, qui s'inquiètent de l'état d'avancement du dossier, l'instance juridique a fait savoir que la cause serait traitée en début d'année 2019. Affaire à suivre, donc.

Anticipant une décision favorable, ValEole a poursuivi l'hiver dernier les mesures de présence de chauves-souris près de l'éolienne Adonis. «Cette opération répond aux conditions posées par le WWF. Elle permettra de déterminer la présence du Molosse de Cestoni sur le site, et ainsi de définir précisément les mesures d'exploitation à mettre en œuvre.»

Optimisme de rigueur: les premiers effets de la Stratégie 2050 se font sentir

En Suisse, ces six dernières années, lorsque le peuple a été appelé à se prononcer sur un projet concret d'énergie éolienne, il a dit oui 17 fois sur 19. Malgré cela, de nombreux projets de développement s'enlisent, en raison des nombreuses voies de recours possibles. Durant le dernier trimestre 2018, trois projets (Grenchenberg, Saint-Croix et Gothard) ont obtenu des décisions positives auprès des tribunaux fédéraux ou cantonaux. «Cela signifie que la Stratégie 2050 voulue par le peuple se concrétise, se réjouit Paul-Alain Clivaz. Les juges considèrent désormais que le besoin en énergie renouvelable est prioritaire et ils prennent en compte l'importance de l'énergie éolienne.»

En outre, ces dernières années, plusieurs projets n'ont pas pu bénéficier d'une rétribution de l'injection car ils n'ont pas été en mesure de respecter les délais fixés pour leur mise en service. La nouvelle Ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables change la donne en prolongeant le délai légal, qui passe à douze ans, contre sept auparavant.

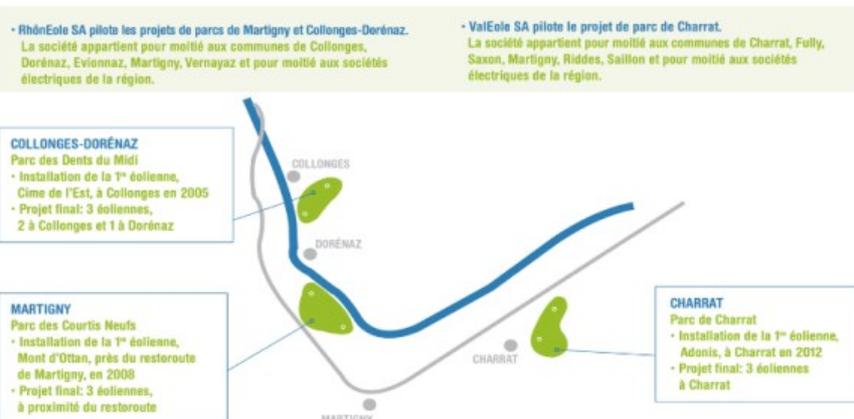
Le coude du Rhône plus productif qu'annoncé

Mis à disposition par l'Office fédéral de l'énergie, l'Atlas des vents de la Suisse constitue un élément de planification important du développement de l'énergie éolienne. Le nouvel atlas, qui prend en compte le vent à cinq hauteurs différentes au-dessus du niveau du sol, classe le coude du Rhône parmi les régions les plus ventées du pays.

Pour deux des trois sites, les mesures avancées par cette modélisation sont toutefois nettement inférieures aux moyennes effectivement mesurées sur les éoliennes. Cette différence n'est pas sans conséquence, puisque la production d'une éolienne est fonction de la vitesse du vent élevée au cube. Ainsi, s'agissant de la production d'électricité, à Collonges-Dorénav, il y a en réalité 6,7 fois plus d'énergie que ce qu'indique l'Atlas des vents, et à Martigny 1,5 fois plus. Les valeurs données pour Charrat sont quant à elles conformes à la réalité.

Le saviez-vous?

- **RhônEole** pilote les projets de Collonges-Dorénav et Martigny. La société appartient pour moitié aux communes de Collonges, Dorénav, Evionnaz, Vernayaz, Martigny, et pour moitié aux sociétés électriques régionales SEIC-Télédis, Sinergy et SIL.
- **ValEole**, en charge du projet de Charrat, appartient pour moitié aux communes de Charrat, Fully, Saxon, Saillon, Riddes, Martigny et pour moitié aux sociétés électriques régionales.
- **Aucune nouvelle installation** éolienne n'a été réalisée en Suisse en 2018.
- Selon une étude de l'Agence fédérale allemande pour l'environnement, l'énergie éolienne est la **technologie qui génère les coûts environnementaux les plus faibles** (0,28 ct d'euro par kilowattheure). Suivent l'hydroélectricité (0,3 ct), le photovoltaïque (1,64 ct) et la biomasse (7,71 cts). Le gaz naturel (8,59 cts) arrive en tête des énergies fossiles.



Site web de l'énergie éolienne en Valais: www.eolien-valais.ch

Page facebook: www.facebook.com/eolienvalais

[Télécharger un choix de photos](#)

Contact

Paul-Alain Clivaz, coordinateur de projet
Responsable énergies renouvelables SEIC-Télédis
Tél. 079 277 36 79 / paul-alain.clivaz@seic-teledis.ch